



DOJO ST JUSTOIS – BULLETIN D'INSCRIPTION SAISON 2021 - 2022

Les dossiers d'inscription sont à retirer lors des heures de cours les lundi et jeudi.

ATTENTION Nouveau cette année : Les inscriptions seront à réaliser :

Samedis 18 et 25 Septembre entre 14 heures et 16 heures au **DOJO** – à côté du Gymnase Municipal de St Just.

Nom du judoka :	Ceinture :
Prénom du judoka :	Date de naissance :/...../.....
Nom et Prénom du Responsable légal :		
Adresse Complète :		
@mail :

Tarifs pour la saison 2021 – 2022

Le prix de la licence est fixé par la fédération FFJDA

Cocher la case correspondante	Catégorie	Total €uro	Adhésion	Trim 1	Trim2	Trim3
			Dont licence Encaissement fin septembre	1er Trimestre Encaissement fin Octobre	2eme Trimestre Encaissement fin janvier	3eme Trimestre Encaissement fin Avril
<input type="checkbox"/>	PRE-BABY (enfants de 2018)	69	24 ou 9+PassSport Oise	15	15	15
<input type="checkbox"/>	BABY-JUDO (enfants de 2016-2017)	125	44 ou 29+PassSport Oise	27	27	27
<input type="checkbox"/>	ENFANT (2010 à 2015)	155	44 ou 29+PassSport Oise	37	37	37
<input type="checkbox"/>	JEUNE (2004 à 2009)	170	44 ou 29+PassSport Oise	42	42	42
<input type="checkbox"/>	ADULTE (2003 et avant)	170	44	42	42	42
<input type="checkbox"/>	TAISO (Adulte et jeune à partir de 16 ans)	95	44	17	17	17

En fonction de la taille, du poids et de la morphologie de votre enfant, votre enfant est susceptible d'intégrer un autre cours (pas d'impact sur le tarif). Cette décision sera proposée par le professeur en accord avec les parents.

Tarifs spéciaux (non cumulables) :

3ème trimestre offert pour le 3^{ème} licencié de la même famille (le plus jeune) **OU** pour les licenciés demandeurs d'emploi (attestation de pôle emploi)

Pièces à joindre à joindre à ce bulletin d'inscription :

Bulletin d'inscription et autorisation de prise de vues pour les mineurs

Le règlement

Règlement possible à l'année ou en 4 fois (à remettre à l'inscription),

Règlement par chèque à l'ordre du **Dojo St Justois**, Règlement par chèques vacances possible (ANCV)

Pass Sport Oise à télécharger sur le site www.oise.fr,

ATTENTION Bien choisir le club : **Association pour la Culture, les Loisirs et les Sports (A.C.L.E.S)**

Formulaire licence FFJDA

Pour les Mineurs : Nouveau cette année ! : **Une attestation remplace le certificat médical**

Cette attestation doit être signée des personnes exerçant l'autorité parentale précisant que chacune des rubriques du questionnaire de santé a donné lieu à une réponse négative. Le questionnaire sera conservé par les personnes exerçant l'autorité parentale, seule l'attestation doit être rendue pour l'inscription

Dans le cas où les réponses ne sont pas toutes négatives, un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la discipline concernée datant de moins de six mois devra être produit

Pour les Majeurs : **Certificat médical sauf dans le cadre d'un renouvellement de licence :**

Lorsqu'une personne majeure n'est pas en mesure d'attester avoir répondu « non » à toutes les rubriques du questionnaire QS Sport, elle est tenue de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique, le cas échéant en compétition, du sport ou de la discipline concernée **datant de moins de 6 mois (1 an auparavant)**.

AUTORISATION PARENTALE DE PRISE DE VUE D'UN MINEUR ET D'UTILISATION DE SON IMAGE

SAISON 2021 - 2022

Votre enfant va participer aux entraînements ainsi qu'aux rencontres interclubs et compétitions.

A l'occasion de ces évènements, le **DOJO ST JUSTOIS**, dans le cadre de ses activités de communication, est susceptible de prendre des photos et/ou de réaliser des films des personnes présentes pour illustrer divers supports d'information internes ou externes : site Internet, films, photos, éventuelle diffusion dans la presse locale, et via tout autre moyen existant.

Toutes ces formes d'exploitation sont réalisées **exclusivement à titre informatif et non commercial**.

A ce titre, en tant que représentant légal de votre enfant mineur et conformément à la loi protégeant le droit au respect de la vie privée, le **DOJO ST JUSTOIS** doit recueillir votre autorisation préalable pour pouvoir réaliser, fixer, reproduire et publier/diffuser, avec ou sans modifications, des photographies (prises de vues générales ou portraits), films et/ou enregistrements sonores de votre enfant.

Le **DOJO ST JUSTOIS** s'interdit expressément de procéder à une exploitation des prises de vues susceptibles de porter atteinte à la dignité ou à la réputation de l'enfant concerné ou tout autre exploitation préjudiciable.

Je soussigné(e) (nom du représentant légal) :

Agissant en qualité de représentant légal de (nom et prénom de l'enfant) :

Autorise le Dojo St Justois à réaliser et à exploiter des prises de vue de mon enfant dans le cadre des activités du club.

N'autorise Pas le Dojo St Justois à réaliser et à exploiter des prises de vue de mon enfant dans le cadre des activités du club

Date et signature du représentant légal